|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | REPUBLIQUE GABONAISE  Ministère des Eaux et Forêts  Secrétariat Général |  | CONSERVATION JUSTICE  (+241) 074 23 38 65  luc@conservation-justice.org  www.conservation-justice.org |  | MUYISSI ENVIRONNEMENT  (+241) 077873785 ladislasdemaison@gmail.com  ongmuyissi.org |

**Projet ALEFI**

Appui à la Lutte contre l’Exploitation Forestière Illégale

RAPPORT D’ACTIVITÉSJANVIER2020

SOMMAIRE

*Points principaux* 2

*Investigations* 2

*Opération* 2

*Département juridique* 3

*Mission*  4-5

*Communication* 5-6

*Relations extérieures* 6-7

*Conclusion* 7

**Rapport Mensuel Janvier 2020**

Conservation Justice

**Rapport Mensuel septembre 2019**

Conservation Justice



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# 1. Points principaux

* **Du 21 au 30 janvier dans le Woleu-Ntem,** s’est déroulée une mission d’information et de sensibilisation ;
* **Du 23 au 29 janvier dans la Ngounié,** s’est également déroulée une mission d’information et de sensibilisation dans le département de Tsamba Magotsi ;
* **Du 12 au 16 janvier 2020**, au cours d’une mission à Makokou, ont eu lieu les entretiens avec Madame le juge d’instruction, Mme le Procureur et Mme le Président du tribunal de Makokou dans le cadre du renforcement de la collaboration. Quelques échanges ont également eu lieu sur les procédures pendantes au tribunal de céans depuis 2017, KHLL et SUNRY GABON .

# 2. Investigations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’investigations menées* | *2* |
| *Investigation ayant menées à une opération* | *0* |
| *Nombre de trafiquants identifiés* | *0* |

l’équipe sud (Muyissi Environnement) a mené des investigations sur la présence de GFT dans la forêt du village Petit Odavo. En effet, il y a un layon de sondage et des piquets de comptage de bois plus d’une cinquantaine (Padouk, Tali, Ovang-kol) fait par les équipes d’aménagement de ladite société entre février 2019 et janvier 2020. L’équipe n’a pas constaté de coupe fraiche de bois, excepté trois traversées de rivières sans érection de pont forestier durant le rafraîchissement de la route forestière qui mènerait au bloc 2 de la Foret communautaire (FC) d’Oyénano.

L’équipe nord a également mené des enquêtes sur l’exploitation illégale du bois à Essong, à Abelassi, à Engong et à Ekouk. Il ressort que la communauté villageoise accuse le dénommé Ze Gui et son complice Takan d’être complices dans les activités d’exploitation illégales.

# 3. Opérations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’opérations menées ce mois* | *0* |
| *Nombre de personnes arrêtées* | *0* |

Il n’y a pas eu d’interpellation liée d’exploitants forestiers ni d’un professionnel du secteur forêt/bois impliquées dans l’exploitation forestière illégale.

# 4. Département juridique

Le département juridique d’ALEFI n’a déféré aucune procédure en ce mois de janvier 2020 donc aucune nouvelle affaire n’est suivie par les Juristes en-dehors des cas des sociétés KHLL et SUNRY Gabon toujours en instruction au tribunal de Makokou. La fiche concernant l’exploitation illégale de la forêt communautaire de BEMBOUDIER dans la province de la Ngounié a été mise à jour et transmise à Monsieur le Ministre des Eaux et Forêts, afin de lui présenter la situation conflictuelle entre le fermier et les populations.

* 1. **Suivi des affaires**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 02 |
| Nombre de condamnations | 0 |
| Affaires enregistrées | 0 |
| Nombre de prévenus | 02 |

Bien qu’il n’ait pas eu d’opération ce mois de janvier 2020, les juristes ont fait le suivi des cas en instruction via une séance de travail avec le juge instructeur, Mme le Procureur et Mme le Président du Tribunal concernant les sociétés KHLL et SUNRY GABON. Mme la Doyenne des juges, étant nouvellement affectée, ne saurait nous dire avec exactitude les avancées sur ces dossiers dont elle devra prendre connaissance dans les jours à venir. Elle a promis de signifier tout avancement à l’avocat de Conservation Justice c’est-à-dire le cabinet d’avocat NKOULOU.

**4.2. Visites de prison**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 0 |
| Nombre de détenus rencontrés | 0 |

N’ayant aucun suspect ou condamné en détention pour exploitation forestière illégale, aucune visite de prison n’a donc eu lieu.

**4.3 Formations**

Il n’y a pas eu de formation liée au projet ALEFI au cours de ce mois de janvier 2020, quoi qu’au cours de la formation des Officiers et Agents de police judiciaires ayant eu lieu à Tchibanga les 24 et 25 janvier, portant sur la réglementation en matière de protection de la faune sauvage, quelques aspects liés aux obligations des concessions forestière dans la gestion de la faune sauvage ont été abordés.

# 5. Missions

Dans le cadre du projet RALFF qui inclut ALEFI à partir de ce mois de janvier 2020, deux missions de sensibilisation ont été menées pendant le mois de janvier 2020 dans la province du Woleu-Ntem et de la Ngounié.

Les missions effectuées ce mois avaient non seulement pour objectif d’informer les populations des zones rurales sur les dispositions du code forestier, mais aussi et surtout de suivre l’application de la procédure de signature du cahier de charges contractuelles (CCC).

**5.1. Mission RALFF nord (du 21 au 31 janvier 2020)**

Durant le mois de janvier, une mission d’information et de sensibilisation a été menée dans les départements du Haut-Ntem, du Ntem et de l’Okano dans la province du Woleu-Ntem. Sept (7) villages ont été visités au cours du mois de janvier 2020.

Département du Haut-Ntem

Dans ce département, la mission avait pour but de sensibiliser la communauté locale sur la constitution du dossier et s’assurer que l’opérateur TTIB a déjà lancé l’opération de détermination des finages. Cette opération n’a pas encore été faite. Le village Bolossoville a été le lieu de la mission.

Département du Ntem

Deux villages ont été visités, à savoir, Alene Effoulane et Mimbang. À Alene Effoulane, il s’agissait de mener une enquête dans la forêt communautaire. Il en ressort que le village a résilié le contrat de fermage avec l’opérateur Vial Pièrre. Il n’y a donc pas d’activités d’exploitation. L’étape de Mimbang consistait à informer la population sur la loi forestière. Il faut noter que ce village a souvent fait parler de lui en ce qui concerne l’exploitation illicite du Kévazingo.

Département de l’Okano

Dans ce département, 4 villages ont été visités. La mission avait pour but d’accompagner les villages Ekouk et Engong sur l’élaboration du projet communautaire.

* 1. **Mission RALFF sud (du 23 au 29 janvier 2020)**

Dans le département de Tsamba Magotsi (province de la Ngounié), l’équipe de l’ONG Muyissi environnement a pu visiter huit (8) villages à savoir :Yombi, Mandilou, Oyénano, Petit-Odavo, Grand-Odavo, Nzemba, Mamiengué, kessi 1 et 2.

Village Yombi

Bien que ce regroupement des villages ne soit pas impacté par une exploitation forestière,

l’équipe a profité des échanges pour expliquer aux communautés la procédure de signature des cahiers des charges contractuelles (CCC) et la mise en place d’une forêt communautaire et des informations sur les alternatives à l’exploitation forestière.

Village Mandilou

Ici, il a été question de vérifier l’exécution du CCC entre la communauté et la société Exploitation Forestière Quentin (EFQ). Selon le notable Fidèle MBOUI BONY, le manque d’avenant au CCC et le manque de connaissance des productions ne favorisent pas les relations. Aussi EFQ ne respecte pas ses engagements. La population avait demandé 100 chaises VIP et deux toiles de tentes. Or, la société a acheté des chaises en plastique en lieu et place et les 2 toiles de tentes, et ceci, sans pièces justificatives liés à ces achats.. Enfin, s’agissant de Rain Forest Management (RFM) qui impacte également ce regroupement, c’est dans les semaines avenir que le cahier de charges sera signé.

Village Oyanano

L’équipe a eu un échange fructueux avec la population. D’après le président de l’association Pessu-Pessu, Monsieur NDOUMANZOLO, leur fermier SETRAB aurait signé un protocole d’accord avec la Gabonaise Forestière de Transformation (GFT) pour l’achat du bois et le financement de l’exploitation. Le 7 et le 8 janvier 2020, GFT a apporté 7 engins lourds de type Caterpillar dont 5 sont déposés à Oyénano et 2 à Petit-Odavo pour ouvrir la route forestière qui mène au bloc 2 de la Forêt communautaire (FC). En revanche, le 13 janvier 2020, une mission conjointe DGEF, DP Ngounié, Parc Waka et service départemental des Eaux et Forêts de Fougamou est arrivée à Oyénano pour s’enquérir de la situation et a saisi les 5 engins.

Village Nzemba-Grand Odavo

De manière générale, il s’agissait pour l’équipe de s’imprégner de l’exécution du cahier de charges contractuelles signé le 06 janvier 2018 entre la communauté de ces deux villages et Gabon Meubles Modernes (GMM). On retiendra le manque de clarté dans les productions, notamment le montant de fond de développement local (FDL). Concernant la forêt communautaire, elle est encore en convention provisoire et la communauté ne dispose d’aucun document. La communauté a des problèmes de limites avec GMM qui aurait coupé dans leur espace (Pascal MOKEA). Il n’y a donc pas d’activités depuis la suspension en 2018 du à l’exploitation illégale faite par Nguesse Albert (Djessy).

Village Mamiengue

Dans ce regroupement de villages, la production de 2018 est connue. Elle a donné un montant de près de 2 600 000 F.CFA. Celle de 2019 n’est pas connue. Concernant la forêt communautaire, EAPEC TIMBER a cédé l’exploitation à une autre société ALPHA PRODUCTION et cela a été concrétisé par un accord de cession et le contrat de fermage depuis le 15 janvier 2020.

Villages Kessi 1 et 2

Les communautés sont confrontées au conflit Homme-Faune. Cependant, les travaux financés par le FDL avancent bien aussi bien sur la construction du bâtiment du pré-primaire que sur l’aménagement de la route qui mène à la carrière de sable.

**En somme, deux missions de sensibilisations ont été effectuées au mois de janvier 2020 dans la province du Woleu-Ntem et dans la province de la Ngounié. Au total, (15) villages ont été visités au cours de ce mois.**

# 6. Communication

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 0 |
| Télévision | 0 |
| Internet | 0 |
| Presse écrite | 0 |
| Radio | 0 |

Au cours du mois de novembre2019, le projet ALEFI n’a produit aucune pièce médiatique. Les anciens articles sont disponibles sur plusieurs médias, et notamment sur le site Internet, la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Website: <http://www.conservation-justice.org/CJ/>

Facebook: <https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/>

YouTube: <https://www.youtube.com/user/ConservationJustice>

**Relations extérieures**

Des rencontres ont été organisées comme présenté ci-dessous.

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 30 |
| Suivi de l’accord de collaboration | 23 |
| Collaboration sur affaire | 02 |

Au total, trente rencontres ont été tenues. Ce mois, la tendance est à la baisse, du fait des nombreuses activités du projet AALF qui ont empêché les juristes d’effectuer des missions ALEFI à l’intérieur du pays.

**Estuaire**:

L’équipe juridique a tenu dix (10) rencontres avec les autorités judiciaires pour le renforcement de collaboration : Le Procureur adjoint du tribunal spécial, le Directeur de Lutte Contre le Braconnage, le Directeur Général de la Faune et des aires Protégées, le commandant de la brigade de recherche et des interventions (police judiciaire), le Chef d’Etat Major de la Police des Investigations Judiciaires, la Présidente du tribunal spécial, le chef d’antenne de la DGR.

**Ogooué-Ivindo**:

Le juriste qui a effectué la mission à Makokou pour l’interpellation de trafiquants d’ivoire en a profité pour rencontrer certains partenaires locaux notamment le Directeur Provincial des Eaux et Forêts, le Procureur, le Chef d’antenne de la Police judiciaire et du chef d’antenne de la Direction Générale de Recherche (DGR) pour le renforcement de la collaboration. Des questions quant à l’implication d’un magistrat dans l’exploitation forestière illégale et la corruption dans ce secteur ont été longuement été évoquées au cours des différents entretiens.

**Ogooué-Lolo** :

Durant leur mission dans la province, les juristes se sont entretenus avec le procureur, président du tribunal, directeur provincial et chefs d’antennes de sécurité. Il a été question de la bonne application des textes d’exploitation forestière ainsi que celle de la lutte contre la corruption sévissant le domaine.

**La Ngounié :**

Durant la mission effectuée par l’équipe sociale dans la province de la Ngounié, plusieurs rencontres ont eu lieu pour le renforcement de la collaboration mais aussi dans le cadre des diverses rencontres effectuées durant la mission de sensibilisation auprès des populations victimes de l’exploitation forestière illégale et la corruption.

**La Nyanga :**

Les juristes et le Coordonnateur des activités ayant effectué la mission pour le renforcement des capacités des OPJ/APJ de la province, en ont donc profité pour rencontrer et discuter avec les autorités judiciaires, président du tribunal, procureur de la République et administratives, Madame le Gouverneur, Secrétaire Général du gouvernorat ainsi que Madame la directrice provinciale des eaux et forêts outre le conservateur.

**Woleu-Ntem:**

Les missions sociales ont permis de rencontrer les chefs de cantonnements des Eaux et Forêts, préfets et auxiliaires de commandements ainsi que les chefs de regroupements et des villages. Il a donc été abordé aussi bien les règles d’exploitation forestière mais et surtout le problème de la signature des cahiers de charges contractuelles exigées par la loi.

# 7. Conclusion

En définitive, le projet ALEFI a enregistré pour le mois de janvier 2020, deux missions de sensibilisation et d’information menées respectivement dans la province du Woleu-Ntem et dans la province de la Ngounié outre les différentes rencontres avec les autorités administratives et judiciaires et le suivi des deux dossiers toujours pendants au cabinet du juge d’instruction. De manière générale, il s’agissait pour les équipes sociales de s’imprégner du fonctionnement du CGSP de certaines forêts communautaires et de veiller au suivi de l’application de la procédure de signature des cahiers des charges contractuelles, outre l’appui des communautés locales dans l’optique de l’aboutissement de la procédure de signature et mise en œuvre des cahiers de charges contractuelles.

Concernant les dossiers en instruction au tribunal de Makokou, il conviendrait de dire que Mme la Doyenne des juges rencontrée dans son bureau a fait comprendre qu’elle n’avait assez d’éléments sur les cas des sociétés SUNRY et KHLL reprochées d’exploitation forestière illégale depuis 2017. Conservation Justice, partie civile dans les deux affaires devrait donc continuer à attendre l’avancement des enquêtes qu’elle devra donner au conseil, cabinet d’avocat Maître NKOULOU.